

LÉGENDE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

GÉNÉRALITÉS

- Périmètre de validité

ESPACES LIBRES

- Cheminement piétons
- Cheminement vélos ou mixte
- Espace majoritairement minéral
- Espace majoritairement végétal
- Jardin(s) et plantage(s)
- Végétation, arbre isolé à planter
- Arbres à planter : Alignement / Bosquet
- Végétation à sauvegarder

BÂTI

- Aire de localisation des constructions (avec division en secteurs)
- Secteurs des aires de localisation des constructions
- Bâtiment à démolir

ACCÈS ET STATIONNEMENT

- Aire d'implantation des constructions en sous-sol, garage souterrain
- Secteur d'accès au garage souterrain
- Accès véhicules d'intervention

ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME D'ÉQUIPEMENT

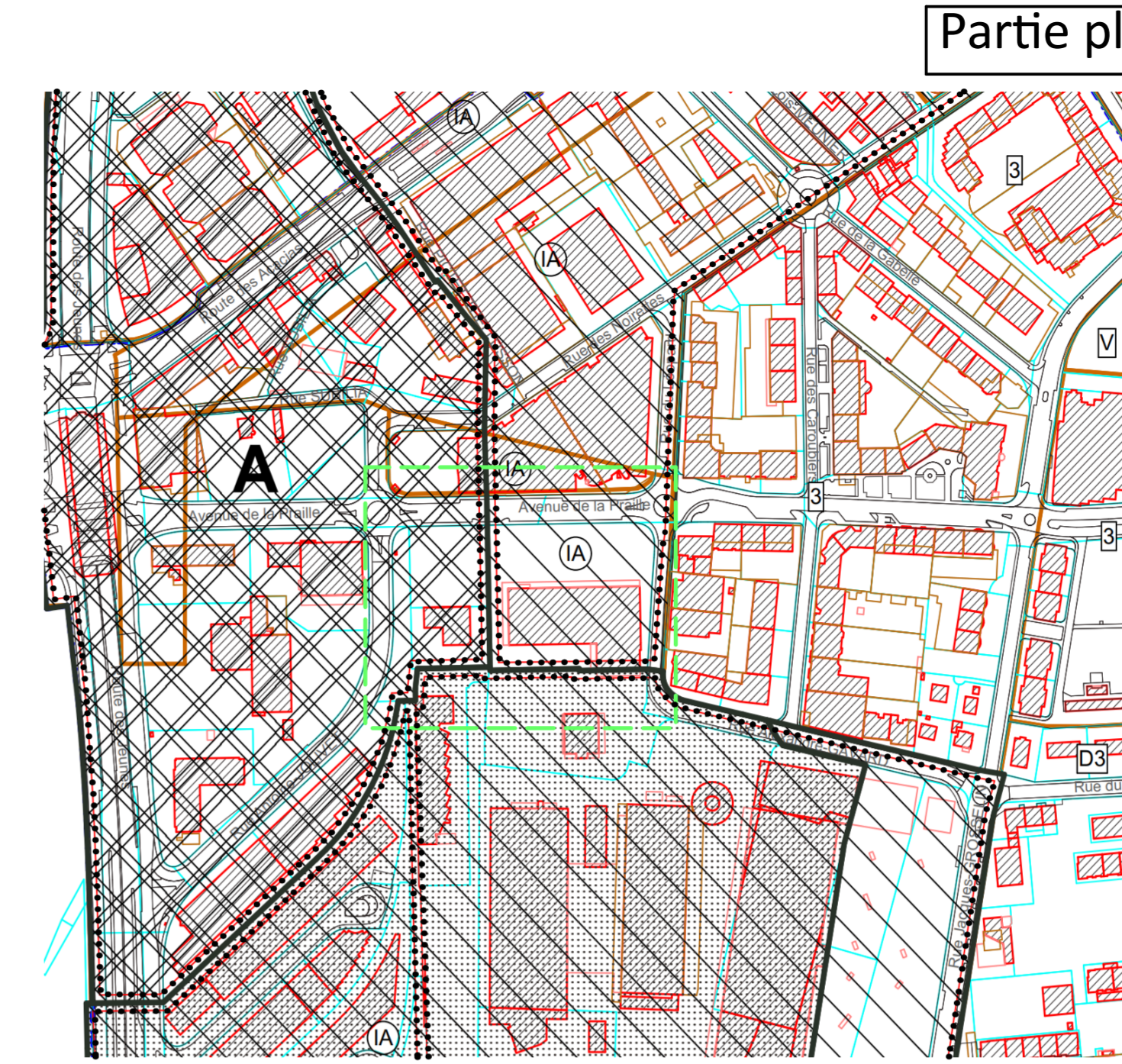
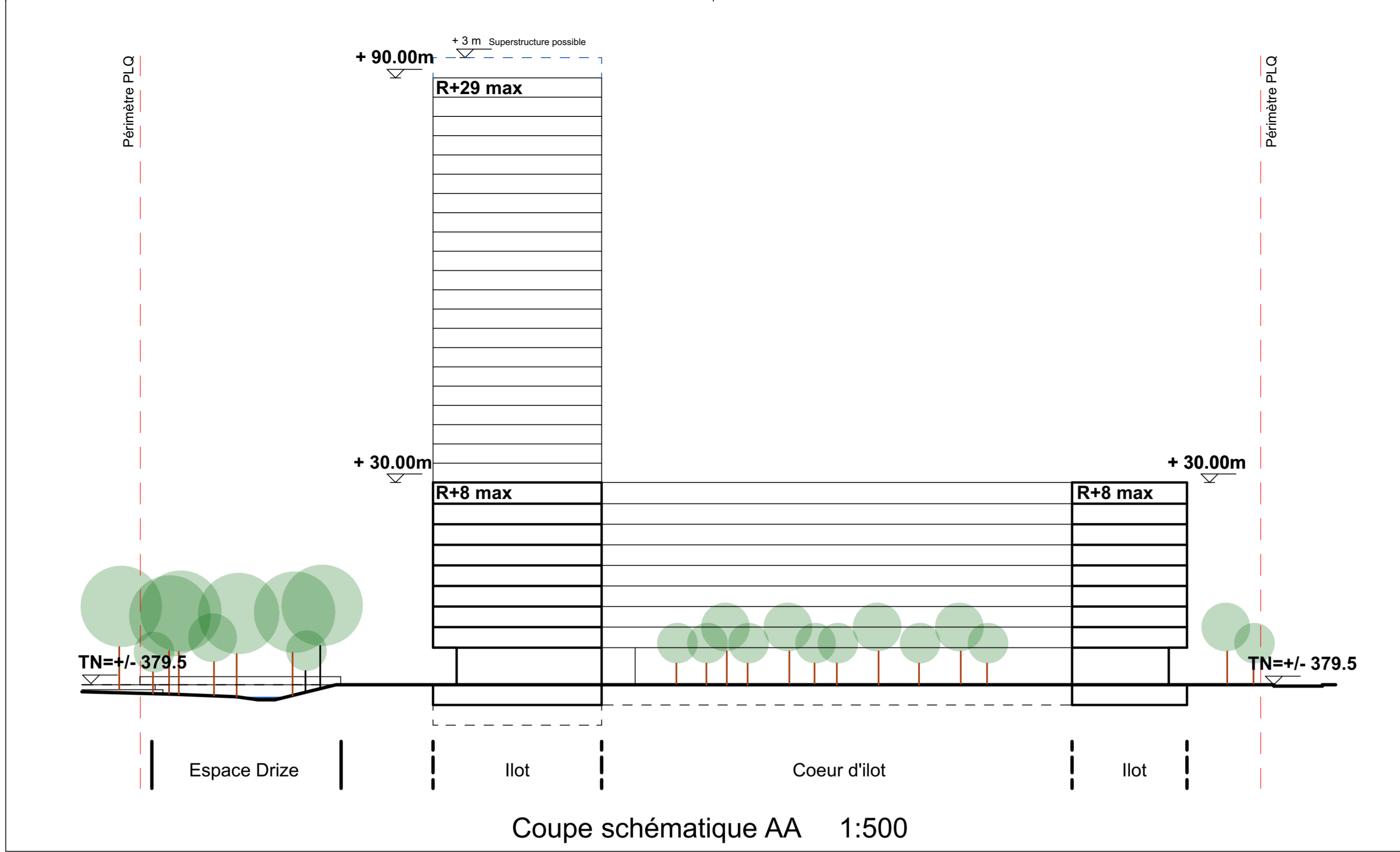
- Eaux mélangées existantes Collecteurs secondaires
- Eaux pluviales existantes Collecteurs secondaires
- Eaux usées existantes Collecteurs primaires et secondaires
- Eau potable existante
- Electricité existante

ENVIRONNEMENT

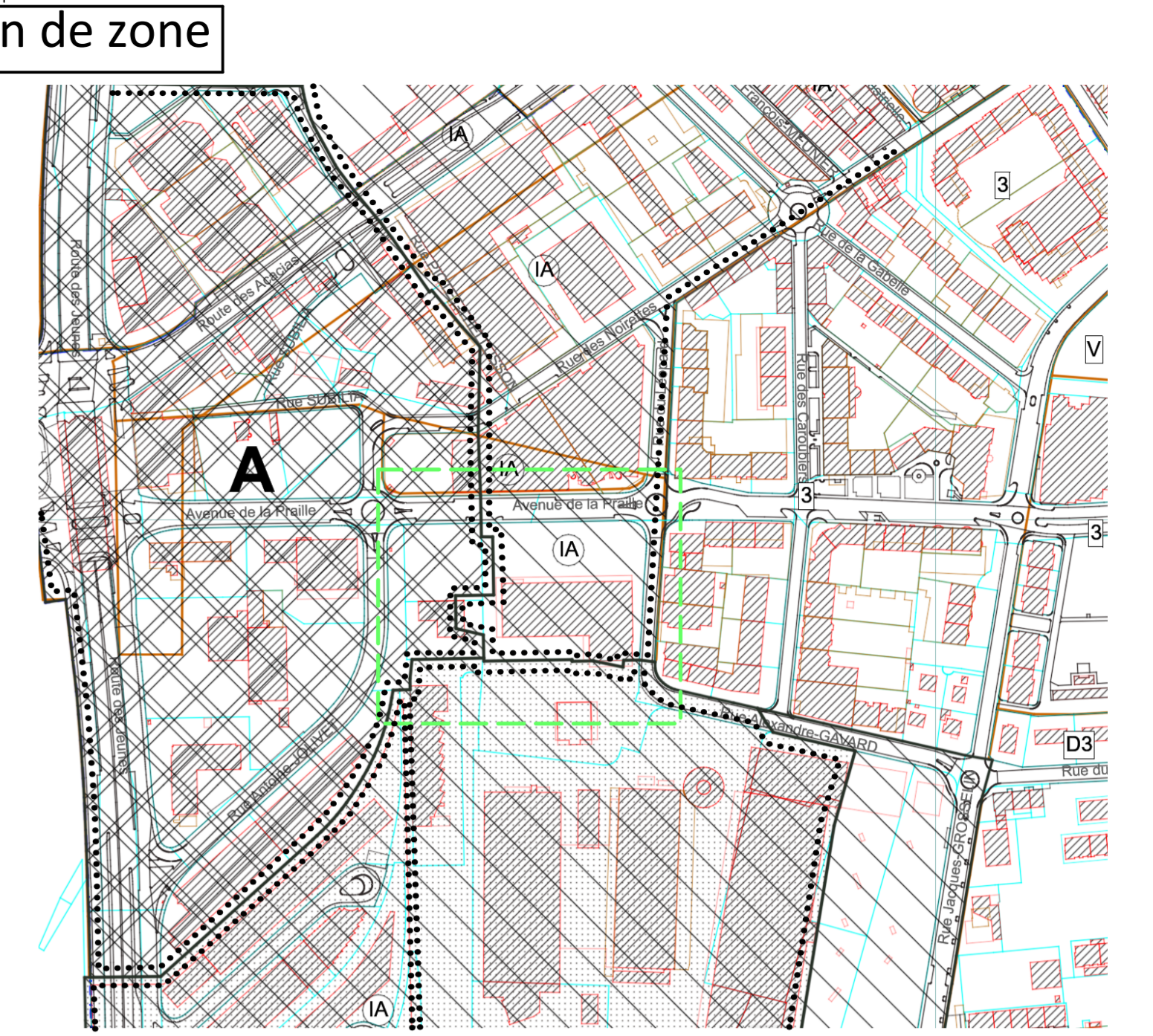
- Limite degré de sensibilité au bruit
- Renaturation et remise à ciel ouvert de La Drize

FONCIER

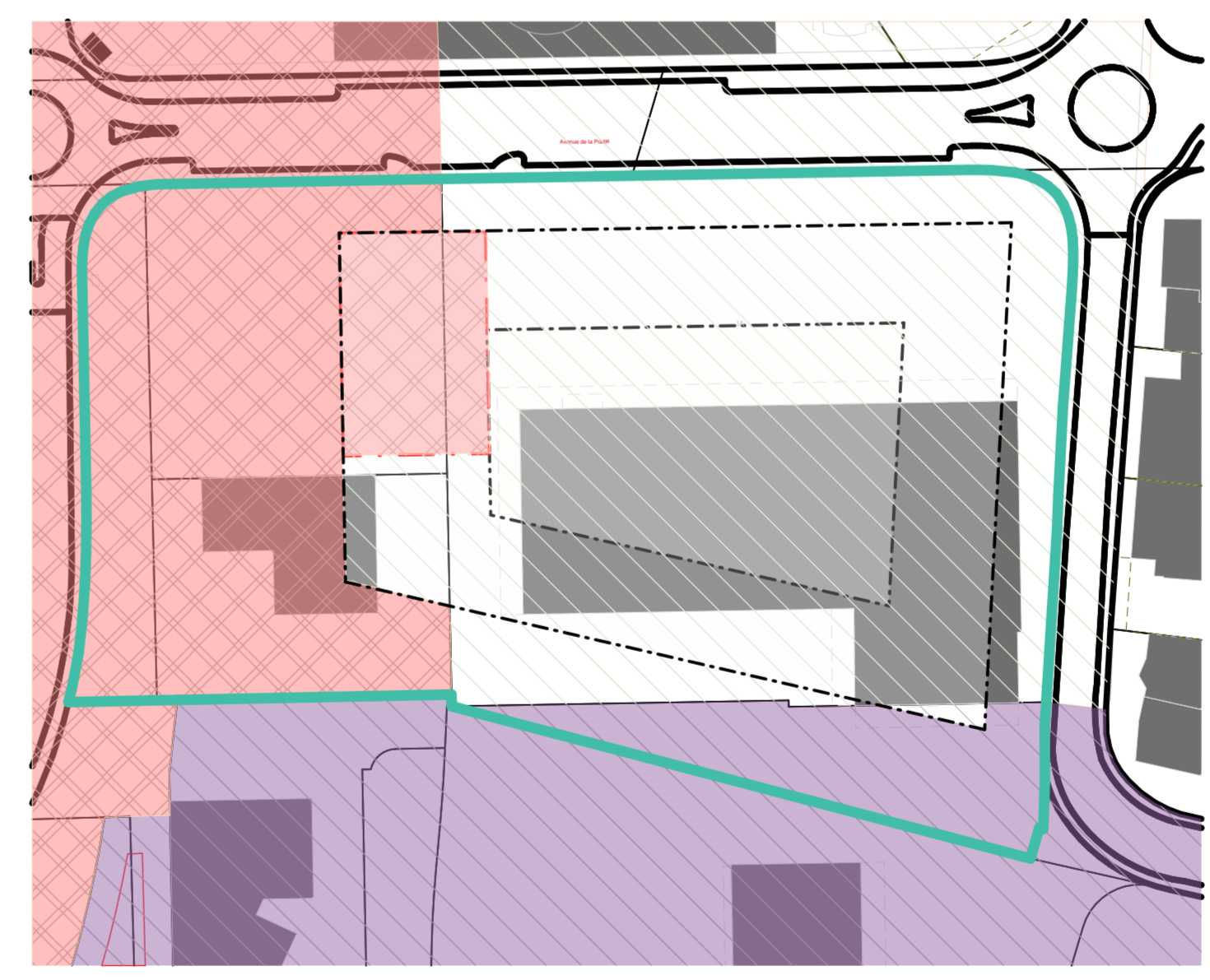
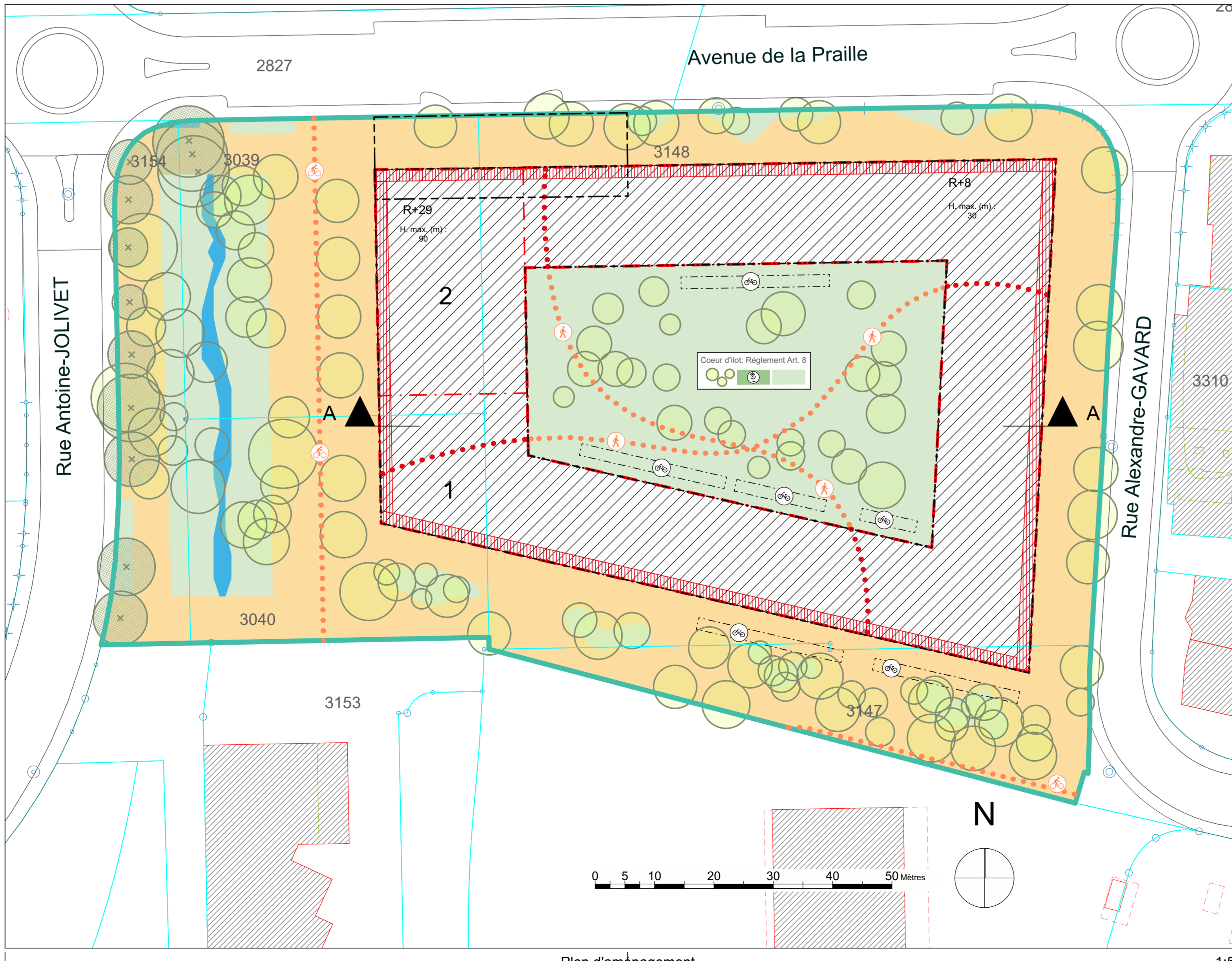
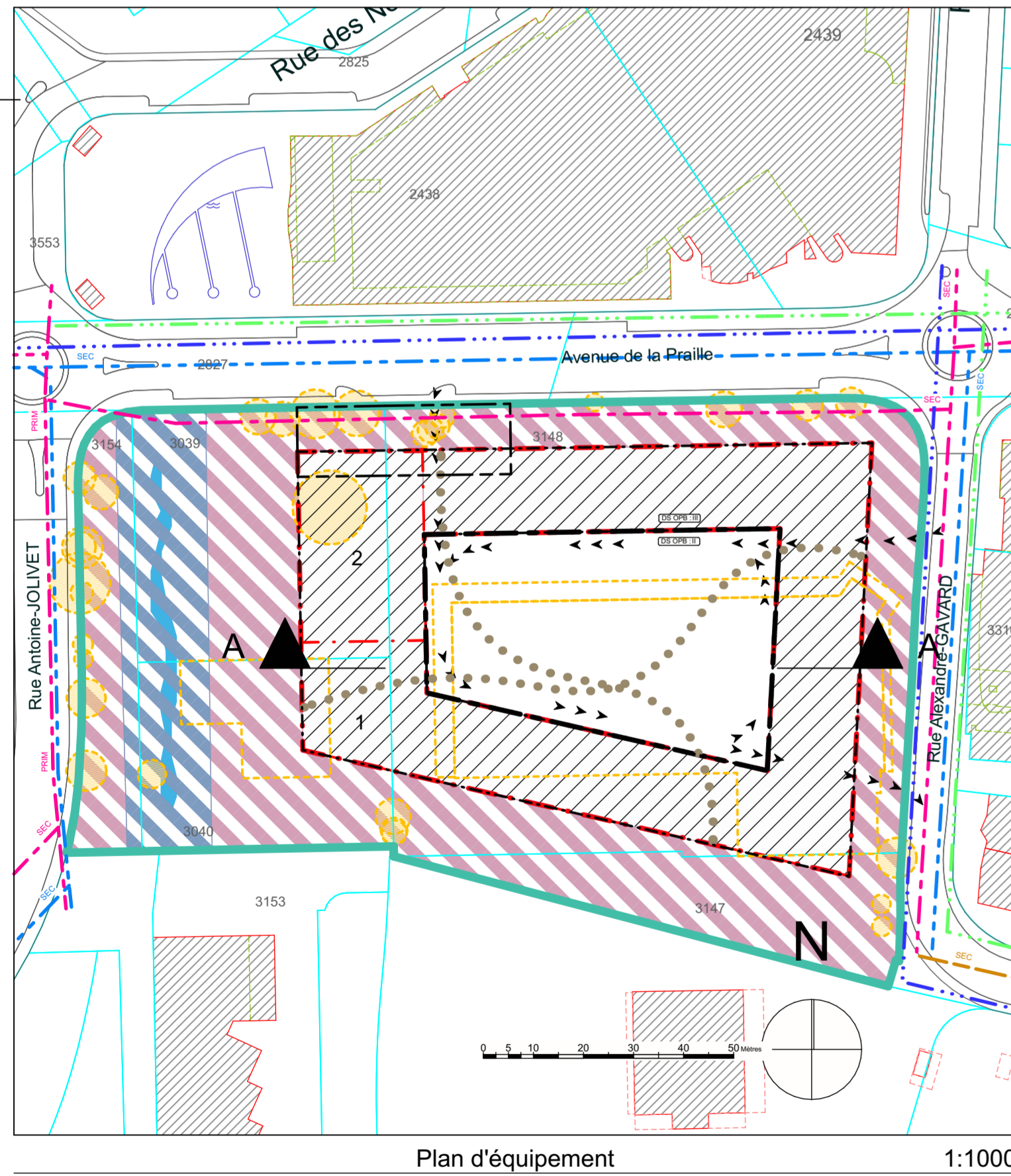
- Cession gratuite au domaine public cantonal
- Cession gratuite au domaine public communal
- Servitude de passage public à pied



- Zone 2 DS OPB III
- Zone de développement 2 DS OPB III
- Zone de développement 2 affectée à des activités mixtes DS OPB IV
- Zone préexistante
- Secteur



- Zone 2 DS OPB III
- Zone de développement 2 DS OPB III
- Zone de développement 2 affectée à des activités mixtes DS OPB IV
- Zone préexistante
- Secteur



- Zone 2 DS OPB III
- Zone de développement 2 affectée à des activités mixtes DS OPB IV
- Zone de développement 2 DS OPB III

DÉPARTEMENT DU TERRITOIRE

Direction Praille Acacias Vernets

Carouge

Plan localisé de quartier

ETOILE 2

Ce plan modifie, pour partie, le plan n°29712A visé à l'article 1 de la loi 10788, relative à l'aménagement du quartier "Praille Acacias Vernets" du 23 juin 2011.

Le PLQ comporte :

- Un règlement de quartier ;
- Un concept énergétique (CET) ;
- Un schéma directeur de gestion et d'évacuation des eaux (SDGEE).

Ce PLQ est accompagné d'une notice d'impact sur l'environnement (NIE).
Ce plan vaut pour partie plan de modification de limites de zones au sens de l'art. 15 al. 2 LaLAT

Version du plan pour :

Feuille(s) cadastrale(s) N° : 49 et 50
Parcelle(s) N° : 3039, 3040, 3148 et partiellement les parcelles 3147, 3154

Plan N° : **30129** Indice : -
Echelle(s) : 1:500 et 1:1000

Adopté par le Conseil d'Etat le : 13.05.2026

Date : 24.06.2024 Répondant DGPVAV : SGR Dessin : PNe
Date d'extraction du fond de plan : 05.06.2024
Modèle : Version 11/2020

Objets	Date	Dessin
Modif. selon synthèse préavis - ET janv 25	Avril 25	PNe
Modif. suite à séance procédure	16.06.2025	DM

Code aménagement (commune/quartier)	67
Code GIREC Secteur/sous-secteur statistique	0800011 - 0800013
Code alphabétique	CRG
CDU	711.5